




MUTATIONS DES PTP VIA AMIA

CALENDRIER ET DESCRIPTIF DES OPERATIONS DE MUTATION DES PTP

Calendrier des opérations de mutation 2026		
1	<p><u>Saisie des vœux</u></p> <p>L'agent se connecte à l'application AMIA au moyen de son NUMEN (login) et clique sur connexion. Le NUMEN et une adresse mail s'affichent. Il appartient au candidat à la mutation de s'assurer de la validité de l'adresse mail. Le candidat à la mutation reçoit dans un second temps un mot de passe à cette adresse mail. Il formule ses vœux et indique son ou ses motifs de mutation</p> <p> En cas d'absence de vœux, la demande sera automatiquement annulée.</p>	du 9 mars 2026 au 3 avril 2026 inclus
2	<p><u>Edition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier par l'agent</u></p> <p>L'agent édite, via l'application AMIA, sa confirmation de demande de mutation et la transmet à son service gestionnaire, avec les pièces justificatives, immédiatement par la voie hiérarchique ;</p> <p> En l'absence de transmission, la demande sera automatiquement annulée.</p> <p>Le service RH de proximité de l'agent fera alors suivre cette confirmation au département C2-7.</p>	du 6 avril 2026 au 17 avril 2026 inclus
3	<p><u>Transmission du dossier (annexe M22P) par le candidat</u></p> <p>Les agents qui postulent sur des postes PPr doivent compléter et transmettre directement l'annexe M22P à chaque structure demandée (note de service annuelle parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°43 du 13 novembre 2025.).</p> <p>Celle-ci recevra, le cas échéant, l'agent en entretien et le classera ou non.</p> <p> En l'absence de transmission, la demande sera automatiquement annulée en ce qui concerne le poste PPr pour lequel l'annexe M22P n'aurait pas été envoyée.</p>	jusqu'au 24 avril 2026 inclus
4	<p><u>Affichage de l'état de la demande et avis</u></p> <p>L'agent prend connaissance sur AMIA de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans AMIA et réceptionnée par le département C2-7 mentionnant l'avis émis par l'autorité hiérarchique).</p>	le 30 avril 2026
5	<p><u>Entretien avec les structures d'accueil (PPr)</u></p> <p>Si le profil des agents est en adéquation avec celui du poste, le recruteur convoque les candidats qui postulent sur des postes PPr à un entretien qui est obligatoire.</p>	jusqu'au 7 mai 2026

6	<p><u>Affichage des caractéristiques de la demande de mutation sur poste profilé et poste fléché (priorités légales et critères supplémentaires)</u></p> <p>L'agent prend connaissance sur AMIA des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire, validés par le département C2-7 suite à l'examen des pièces du dossier.</p>	le 18 mai 2026
7	<p><u>Demande écrite de correction</u></p> <p>L'agent peut éventuellement demander une ou des corrections par courriel adressé au département C2-7. Dans ce cas, il transmet dans le même temps les éléments permettant de justifier les corrections demandées (priorités légales et critères supplémentaires).</p>	jusqu'au 22 mai 2026 inclus
8	<p><u>Examen des demandes de correction</u></p> <p>Le département C2-7 informe l'agent, par courriel, de la suite réservée à sa demande de correction.</p>	jusqu'au 29 mai 2026 inclus
9	<p><u>Résultats des opérations de mutation</u></p> <p>L'agent doit se connecter sur AMIA pour consulter ses résultats.</p>	le 5 juin 2026

Pour toute information complémentaire concernant la campagne de mobilité 2026 des PTP nous vous invitons à adresser vos demandes uniquement aux adresses suivantes, selon votre domaine d'activité :

Mouvement-jeunesse@education.gouv.fr

Ou

Mouvement-sport@education.gouv.fr